

Rapporteur : **Monsieur Jean Pierre ABELIN**

**OBJET : Châtellerault – 162 rue de la Chevretterie
Cession d'une maison d'habitation à Mme CHAMAILLARD**

Mesdames, Messieurs,

La commune de Châtellerault a acquis en 1998 une maison d'habitation afin de mettre en œuvre l'opération n°51 du plan d'occupation des sols (POS) de l'époque, qui consistait à créer une nouvelle voie de liaison Est-Ouest, ainsi qu'un nouveau point de franchissement de la voie ferrée. L'évolution du POS vers le plan local d'urbanisme (PLU) en 2005 a vu ce projet être abandonné.

Afin de ne pas laisser ce bien vacant en l'attente de la réalisation de l'opération citée, il a été remis au CCAS pour lui permettre de disposer d'un logement social d'urgence. Aussi, celui-ci a été affecté à une personne en grande difficulté sociale, qui l'a occupé jusqu'à son décès en juin dernier.

Compte tenu de l'importance des travaux à réaliser dans ce logement pour le proposer à nouveau à la location, et considérant la configuration de cet immeuble qui ne permet ni de loger des associations, ni d'accueillir du public, il apparaît opportun de le céder.

* * * * *

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens immobiliers,

VU l'avis du service France Domaines en date du 21 juillet 2009,

CONSIDERANT que cet immeuble ne présente plus d'intérêt pour la collectivité,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

1°) de céder à madame Gaëlle CHAMAILLARD un immeuble bâti situé 162 rue de la Chevretterie à Châtellerault, cadastré section CY n°199 pour une contenance de 96 m², ainsi que le jardin attenant cadastré section CY n°392 pour une contenance de 180 m², moyennant un montant de 25 000€ toutes indemnités comprises.

2°) d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir qui sera passé aux frais de l'acquéreur en l'étude de maître MAGRE, notaire à Châtellerault.

UNANIMITE

VILLE DE CHÂTELLERAULT
SECTION CY
Rue de la Chevretterie

